

Communauté de Communes de La Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 23 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de BAUGY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 mars 2015

Date d'affichage : 17 mars 2015

PRÉSENTS : Mesdames BONTEMPS, BRECHARD, DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, GOGUE, LOISEAU, METIVET (Suppléante), TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUVELLE, CHASSIOT, FRERARD, GINDRE, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, LECLERC, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MERCIER, MEREAU, MOINET, PECILE, POIRIER, RICHARD, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame SARRON, Messieurs BOUGRAT, DUBOIS, JAUBERT, LEMAIGRE.

POUVOIR : Mr BOUGRAT à Mr BLANCHARD, Mr DUBOIS à Mr TUAILLON, Mr JAUBERT à Mme DUBIEN, Mme SARRON à Mr PECILE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MERCIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2015,
- Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point pour desservir la Z.A.C.,
- Conventions « travaux de voirie » sur la commune d'Etréchy,
- Convention avec la communauté de communes du Pays de Nérondes,
- Convention avec le collège d'Avord pour les permanences SAJS,
- A.L.S.H. vacances de Pâques,
- Plan de financement modificatif A.N.C. à Nohant-en-Goût,
- Plan de financement pour la construction d'une classe à Farges-en-Septaine,
- Ouverture de crédit 2015,
- Modification des statuts,

- Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel,
- Trophée d'Or,
- Adhésion 2015 à l'Ad2T,
- Projet haut débit,
- Projet LEADER : recyclerie,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2015

Le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2015 est approuvé.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT POUR DESSERVIR LA Z.A.C.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'achat d'une parcelle de 2 660 m² (140 m X 19 m) appartenant à l'Etat/France Domaine issue de la division de la parcelle B N° 39
- Vu le courrier de la DGFIP en date du 21 janvier 2015
- Vu l'avis du service des Domaines

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'acte relatif à l'achat par La Septaine à l'Etat / France Domaine d'une surface de 2 660 m² issue de la division de la parcelle B N° 39 à Avord au prix de 0,54 € par m²

- cette acquisition permettra de réaliser un rond-point sur la RD N° 976 pour assurer la desserte de la future extension de la ZAC d'Avord
- dès l'acquisition et travaux, la parcelle sera classée dans le domaine public de la Communauté de Communes de La Septaine
- il est accepté l'application de l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques du fait que l'emprise fait partie du domaine public de l'Etat et qu'elle sera incorporée au domaine public de la Communauté de Communes de La Septaine.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette acquisition.

Vote Pour : 35
 Abstention : 1
 Contre : 0

CONVENTIONS « TRAVAUX DE VOIRIE » SUR LA COMMUNE D'ÉTRÉCHY

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux travaux que va réaliser la commune d'Etréchy rue du Général de Gaulle,
- Compte tenu que la partie relative à l'aménagement sécuritaire des abords de l'école est à la charge de la C.D.C. La Septaine fera l'objet d'une convention avec la commune d'Etréchy
- Compte tenu qu'il s'agit d'une route départementale

Il convient d'établir une convention triparties entre le Département du Cher, la commune d'Etréchy et la C.D.C. de La Septaine afin de définir les obligations respectives des trois collectivités en matière d'aménagement et de financement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NÉRONDES

- Vu le projet de convention
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la demande de partenariat de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes durant le congé maternité de l'animatrice de son RAMPE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE COLLEGE D'AVORD POUR LES PERMANENCES S.A.J.S.

- entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la reprise des permanences du Service Accueil Jeunes de La Septaine (SAJS) au collège George Sand d'Avord, il convient de signer une convention avec ce dernier
- vu le projet de convention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la-dite convention avec le collège George Sand d'Avord.

Vote à l'unanimité.

A.L.S.H. VACANCES DE PÂQUES

Dates d'ouverture

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH pour les vacances de Printemps 2015, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne d'inscription:

Dates d'ouverture : 27 au 30 avril 2015

Horaires d'ouverture : 9h-17h30 péri accueil 7h30-9h00 et 17h30-18h00

Capacité d'accueil : 36 enfants de 6 à 12 ans.

Lieu d'ouverture : Baugy

Inscriptions : à la semaine.

Vote à l'unanimité.

Tarifs

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 27 au 30 avril 2015 pour les enfants de 6 à 12 ans,
- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 27 au 30 avril 2015

TARIFS PRINTEMPS 2015 – HABITANTS DE LA SEPTAINE ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE

	QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	1330 ≤ QF
Prix pour les familles Semaine (4 jours) 9 h 00 – 17 h 30	8 €	16 €	36 €	44 €	48 €
Repas/ semaine (4 repas)	13,20 €	13,20 €	13,20 €	13,20 €	13,20 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 30 – 18 H 00	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

TARIFS PRINTEMPS 2015 – HABITANTS HORS SEPTAINE

	QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	1330 ≤ QF
Prix pour les familles Semaine (4 jours) 9 h 00 – 17 h 30	16 €	24 €	44 €	56 €	64 €
Repas/ semaine (4 repas)	15,52 €	15,52 €	15,52 €	15,52 €	15,52 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 30 – 18 H 00	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

Vote à l'unanimité.

Ouverture de postes

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 3 adjoints d'animation (titulaires ou stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par la Septaine pour les vacances de Printemps.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 3 postes d'Adjoints d'Animation le 11 et 25 avril 2015 pour les réunions de préparation, et du 27 au 30 avril 2015 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Durant cette période, ils effectueront 48 heures.

- Pour 1 poste (stagiaires BAFA) la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 2 Indice Brut 341 majoré 322.
- Pour 2 postes (titulaire BAFA), la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 5 Indice Brut 347, majoré 325.

Vote à l'unanimité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 2 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le

service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement mis en place par la Communauté de Communes de la Septaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet du 27 au 30 avril 2015.
L'agent effectuera 1 durée de travail totale de 17 heures et 30 minutes.
 - La rémunération correspondra à l'indice Brut 340, majoré 321.

 - 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet du 27 au 30 avril 2015.
L'agent effectuera 1 durée de travail totale de 10 heures.
- La rémunération correspondra à l'indice Brut 340, majoré 321.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF A.N.C. A NOHANT-EN-GOÛT

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement suivant pour la réalisation d'un assainissement individuel à l'école de Nohant-en-Goût d'un montant de 23 366,40 € T.T.C. soit 19 472 € H.T.
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :
 - o D.E.T.R. : 9 736 € soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - o Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. (soit 9 736 €) des travaux plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLASSE A FARGES-EN-SEPTAINE

- Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :
- Approuve le plan de financement suivant pour la réalisation d'une classe à Farges-en-Septaine d'un montant de 204 100 € H.T. soit 244 920 € T.T.C.
 - Conseil Général (contrat d'opération) : 32 656 € soit 16 % du montant H.T. des travaux
 - Etat au titre de la DETR : 102 050 € soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - CDC La Septaine : 69 394 € plus l'avance de la T.V.A.

- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 102 050 € conformément au plan de financement ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2015

- Vu la délibération n° 2015-01-005
- Vu le courrier des services préfectoraux en date du 11 février 2015

Monsieur le Président indique que suite à l'ouverture de crédits pour 2015 votée par le conseil communautaire le 26 janvier 2015 (délibération n° 2015-01-005) une partie de cette somme sera affectée aux opérations et chapitres suivants pour la somme de 14 443,12 €.

OPÉRATION	IMPUTATION	MONTANT
011 Acquisition mat bureau et informatique	2051 concession et droits similaires	545,22 €
15 Ecoles de la Septaine	2188 Autres immobilisations corporelles	929,15 €
15 Ecoles de la Septaine	2184 Mobilier	670,82 €
078 Ecole cantine Baugy	21312 Bâtiments scolaires	376,00 €
078 Ecole cantine Baugy	21568 Outillage incendie	99,90 €
079 Ecole de Jussy	21312 Bâtiments scolaires	2 004,00 €
112 Renforcement Rue des Ormes trottoir Baugy	2112 Terrains de voirie	74,52 €
129 Accueil de loisirs	2188 Autres immobilisations corporelles	87,00 €
130 Halte-garderie les Petits Monstres	21568 Outillage incendie	208,02 €
130 Halte-garderie les Petits Monstres	21318 Autres bâtiments publics	4 608,00 €
131 Extension classe de Farges	21312 Bâtiments scolaires	4 800,00 €
132 NAP	2188 Autres immobilisations corporelles	40,49 €

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président indique que suite à une information de la C.A.F. relative à la circulaire du 29 octobre 2014 qui prévoit la mise en place d'une convention unique avec le suivi de trois agréments distincts :

- Extra-scolaire

- Périscolaire
- Accueils jeunes

Or, la réglementation précise qu'un accueil de mineurs ne peut être habilité accueil jeunes que s'il reçoit exclusivement des jeunes de 14 ans à 17 ans.

Il convient de modifier nos statuts de la façon suivante :

2 – Groupe de compétences facultatives

- Création et gestion d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

La rubrique :

« de longue durée, les dates étant définies tous les ans par délibérations du conseil communautaire. Ce dispositif sera ouvert aux enfants de 3 ans à 12 ans (date anniversaire) »

Est remplacée par :

« de longue durée, les dates étant définies tous les ans par délibération du conseil communautaire. Ce dispositif sera ouvert aux enfants selon les tranches d'âges définies par la C.A.F. »

La rubrique

« Animations intercommunales dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, avec uniquement le volet jeunesse pour les jeunes de l'entrée au collège jusqu'à la majorité, hors cadre associatif »

Est remplacée par :

« Animations intercommunales dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, avec uniquement le volet jeunesse pour les jeunes selon les tranches d'âges définies par la C.A.F »

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifiée) un adjoint administratif de 2ème classe à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour accroissement saisonnier d'activités, à

temps complet, du 30 mars au 20 mai 2015. La rémunération correspondra à l'indice brut 340, majoré 321.

Vote à l'unanimité.

TROPHÉE D'OR

Monsieur le Président a rencontré Monsieur le Maire de Saint-Amand-Montrond qui lui a indiqué que dans cette année budgétaire difficile il ne pouvait accorder la subvention habituelle.

ADHÉSION 2015 A L'AD2T

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- décide de maintenir son adhésion à cette structure et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa strate de population soit 0,17 € par habitant pour 2015.

Mr MÉREAU, Président de l'AD2T, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vote à l'unanimité

PROJET HAUT DÉBIT

Au vu de la présentation réalisée le 16 mars 2015 par Monsieur BEAUVAIS (Orange), Monsieur le Président indique que les communes d'Avord, Baugy et Farges-en-Septaine sont déjà équipées d'un débit suffisant (20 mégabits seconde).

Monsieur le Président souhaite donner la priorité aux communes non desservies, et ce, dans un délai de 2 ans.

En ce qui concerne la téléphonie, il y a également de nombreuses zones non couvertes, ce qui n'est pas acceptable.

PROJET LEADER : RECYCLERIE

Il sera proposé au prochain Conseil Communautaire, la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), qui entrainera la modification des statuts.

La ressourcerie permettra de vendre des objets précédemment réparés.

Le CIAS pourrait intégrer la Banque Alimentaire et la réception de produits congelés.

Les locaux (anciennement SHOPI) sont mis en vente pour un montant de 150 000 €.

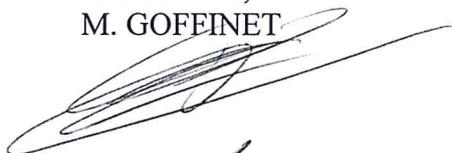
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite que les commissions se réunissent plus souvent car les Vice-Présidents ne sont pas assez présents. De nombreuses plaintes ont été recensées lors des conseils d'école.

Monsieur le Président revient sur le souhait d'Etrechy d'effectuer les N.A.P le lundi après-midi. Il demande une réunion d'urgence de la commission des Affaires Scolaires. Par ailleurs, l'organisation actuelle étant pérenne et faisant l'objet d'un PEDT il ne souhaite pas de changement avant la fin de la troisième année.

Monsieur le Président souhaite qu'une réflexion soit menée sur ce qui peut être mutualisé, ce, afin d'amortir les coûts. L'objectif étant d'être facturé « réellement » du service. Pour des achats plus coûteux, il pourrait y avoir une mutualisation avec une ou plusieurs Communautés de Communes.

Le Président,
M. GOFINET



M. ACOLAS



M. BARREAU

Mme BONTEMPS



M. BOUVELLE



M. CHASSIOT



Mme DUBIEN



Mme DUCATEAU



Le Secrétaire,
M. MERCIER

M. AUDEBERT



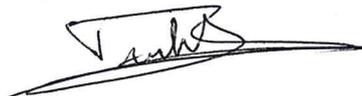
M. BLANCHARD



M. BOUGRAT

Absent

Mme BRÉCHARD



Mme DESIAUME



M. DUBOIS

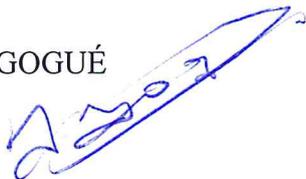
Absent

Mme FERNANDES



M. FRÉRARD

Mme GOGUÉ



M. GROSJEAN

M. LECLERC

Mme LOISEAU



M. MARCEL



M. MÉREAU

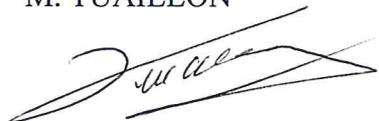
M. PÉCILE



M. RICHARD

Mme SARRON
Absente

M. TUAILLON



M. GINDRE



M. GOUGNOT

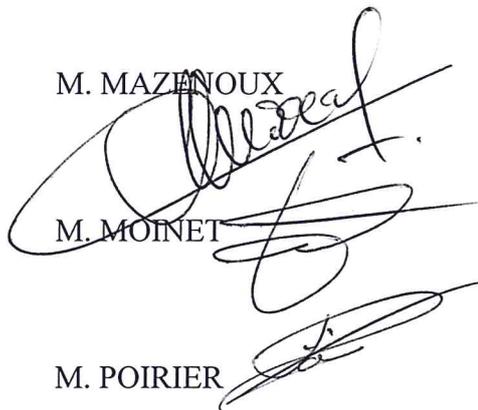
M. JAUBERT
Absent

M. LEMAIGRE
Absent suppléé par Mme MÉTIVET

M. MALLERON



M. MAZINOUX



M. MOINET

M. POIRIER

M. SARREAU

Mme TEYSSIER



M. WEINGARTEN